

DELIBERATION N° 80/07 : ELARGISSEMENT DU C.V.O. DE LUDRES à MESSEIN

Monsieur REINSTADLER, 2ème Adjoint, chargé de la voirie, rappelle que l'Assemblée l'avait autorisé à mettre en concours des Géomètres pour l'étude de l'élargissement de la route entre le pont-route et la limite de la Commune de MESSEIN.

2 géomètres ont présenté des devis :

- Le Cabinet GOUDOT
- et le Cabinet IDATTE.

Ces devis correspondent à des travaux de relevés topographiques, destinés à l'implantation de l'emprise de la route de LUDRES à MESSEIN. Il précise en outre que le devis de Monsieur GOUDOT, bien que plus élevé (12 028 F 44) que celui de Monsieur IDATTE (10 977 F 90), correspond parfaitement aux besoins de la D.D.E.

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
après en avoir délibéré, DECIDE :

- l'établissement des plans et documents nécessaires au calibrage du C.V.O. de LUDRES à MESSEIN est confié au Cabinet GOUDOT pour un montant de 12 028 F 44 T.T.C.